



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Courrier arrivé le

30 SEP. 2025



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Mairie de Jau Dignac et Loirac

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Emilie CHALAUD

Tél. : 05.56.01.73.56

Mail : e.chalaud@inao.gouv.fr

La Directrice de l'INAO

A

Monsieur le Maire

Mairie de Jau-Dignac-et-Loirac

20 Rue de la mairie

33590 JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC

**Objet : Projet de PLU de la commune de Jau-
Dignac-et-Loirac (33)**

Bègles, le 25 septembre 2025

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu le 17 juillet 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de la commune de Jau-Dignac-et-Loirac.

La commune de Jau-Dignac-et-Loirac est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées « Médoc », « Crémant de Bordeaux », « Bordeaux Supérieur » et « Bordeaux ».

Elle appartient également aux aires géographiques des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau de Pauillac », « Asperge des Sables des Landes », « Bœuf de Bazas », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Caviar d'Aquitaine », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest », « Volaille des Landes » et de l'IGP viticole « Atlantique ».

Les aires parcellaires délimitées en AOC représentent 848 ha sur la commune, avec 531 ha de vignes exploitées par 40 exploitations dont 18 ayant leur siège sur la commune en 2022.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune sont de « limiter l'artificialisation et d'optimiser la consommation des espaces » et de « préserver les ensembles agricoles et naturels afin de garantir leurs fonctionnalités » en préservant la biodiversité et les continuités écologiques.

Dans le rapport de présentation, la viticulture est présentée comme un élément identitaire de la commune tant sur le plan paysager qu'économique.

La municipalité souhaite atteindre une population de 1045 habitants à l'horizon 2035 soit un accueil de 65 nouveau habitants nécessitant la création de 50 nouveaux logements. Le projet communal repose sur un objectif de maîtrise et de réduction de la consommation foncière au regard de la consommation passée en favorisant le développement au sein du tissu urbain existant et en grande majorité dans le centre bourg.

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX

1, quai Wilson

33 130 BEGLES

TEL : 05 56 01 73 44

www.inao.gouv.fr

Concernant le projet de plan de zonage, les espaces délimités en AOC sont affectés sur :

- une partie de la parcelle D 1313 identifiée en zone UB. Cette parcelle est plantée en vigne mais totalement enclavée dans l'urbanisation.
- la création d'un secteur 1AU d'une superficie de 1ha2116, identifié en extension de l'urbanisation au sein de l'aire parcellaire délimitée en AOC.

Dans son ensemble, le projet de PLU présente une faible incidence sur le potentiel de production en AOC et apparaît cohérent avec les orientations du PLU.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci a une incidence très limitée sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE



Copie DDTM 33

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX

1, quai Wilson

33 130 BEGLES

TEL : 05 56 01 73 44

www.inao.gouv.fr

